T21.2_ brûlure du second degré du tronc

Nombre de cas par année	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Extrapolation du nombre de cas par année	153	123
dont cas avec diagnostic isolé	32	32

Socio-démographie	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Age moyen	39.5	39.1
Age médian	37.13	37.1
Proportion des accidents professionnels	26%	27%
part des femmes	56%	56%

Frais de traitement (en CHF)	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Moyenne des prestations	12498	6310
Médiane des prestations	1866	929
10% des cas ont des prestations inférieures à	368	322
10% des cas ont des prestations supérieures à	27522	22127
Part de ces 10% de cas par rapport au total des prestations	63%	56%

Total des prestations d´assurance (en CHF)	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Moyenne des prestations	29499	11982
Médiane des prestations	3525	2423
10% des cas ont des prestations inférieures à	383	379
10% des cas ont des prestations supérieures à	53720	26477
Part de ces 10% de cas par rapport au total des prestations	74%	58%

Jours indemnisés	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Nombre de cas avec indemnité journalière par année	112	83
Part de cas avec indemnité journalière	73%	67%
Médiane des prestations	62	44
Moyenne des jours indemnisés (sans rentes)	46	29
Médiane des jours indemnisés (sans rentes)	12	10

Rentes	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Nombre moyen de cas avec décès par année	1	0
Nombre moyen de cas avec IR par année	2	0
Part de cas avec IR	1.2%	0.3%
Degré d´invalidité moyen (tous les cas)	0.4%	0.1%
Degré d´invalidité moyen (cas avec IR)	37%	35%
Somme des degrés d´invalidité par année	66%	14%
Cas avec indemnités pour atteinte à l´intégrité	5%	2%

Extrapolation sur la base d´un échantillon de 81 cas reconnus LAA avec diagnostic(s) T21.2_
en 2016-2020, dont 45 avec ce(s) diagnostic(s) comme diagnostic principal
Pour les cas avec plusieurs diagnostics traumatiques, le diagnostic traumatique principal est celui dont les frais de traitement sont les plus élevés par rapport à la moyenne de tous les cas présentant ledit diagnostic.

T21.2_ brûlure du second degré du tronc

Répartition des frais de traitement et des prestations d´assurance (2)

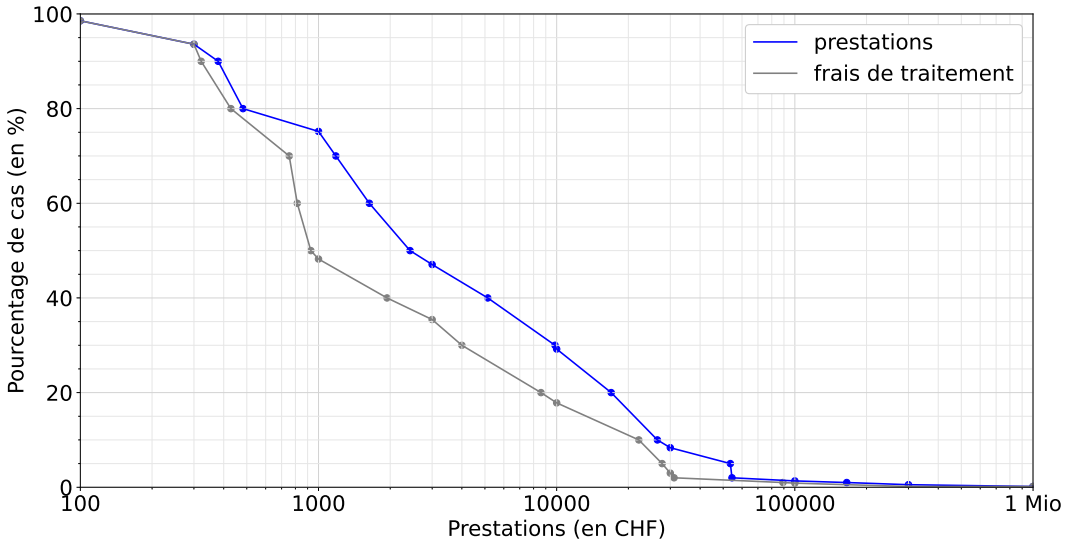

Jours indemnisés jusqu´à la reprise du travail ou la fixation d´une rente (2)

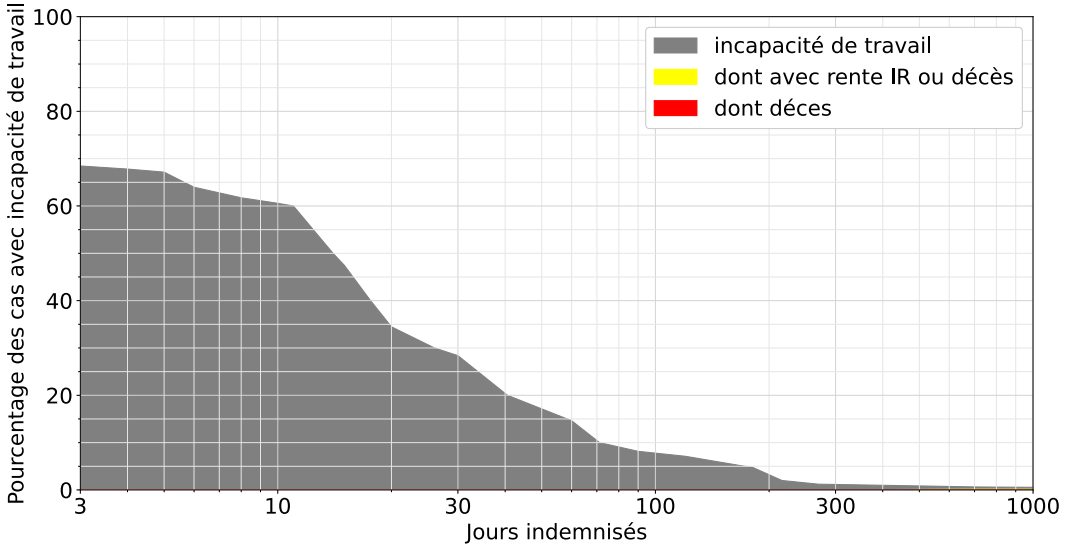

Exemple de lecture:
Après trois mois,8 % des accidentés ne sont pas encore aptes au travail.
Une rente a été allouée pour 0.2% des cas, dont 0.2% de rentes invalidité et 0.0% des cas de décès.